

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 JANVIER 2020**

**DELIBERATION N°2020-07**

**OBJET : Besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité**

**Ont participé à la présente délibération :**

**COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES**

*Administrateurs titulaires présents*

M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, TENE, LAVAL, RASPEAU.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS.

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES**

*Administrateurs titulaires présents*

M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

M. CALAS représenté par M. FONTES.

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53**

**Représentants des communes adhérentes**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme SORIANO.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**Représentants des établissements publics adhérents**

*Administrateurs titulaires présents*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne**

*Administrateurs titulaires présents*

Mme VOLTO.

*Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants*

Néant

*Administrateurs titulaires représentés par pouvoir*

Néant

## Contenu délibération

Le Président indique à l'assemblée qu'afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, le CDG31 est amené à renforcer ses effectifs par la création d'emplois non permanents correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs conformément aux dispositions de l'article 3/I – 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Président indique que les besoins prévisionnels du CDG31, pour l'année 2020, sont indiqués dans le tableau annexé à la présente délibération.

Le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération des agents sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

### **Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité pour l'année 2020 :**

- De créer les emplois non permanents correspondant à un accroissement temporaire d'activité comme indiqué au tableau annexé à la présente délibération,
- De donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que celle-ci sera limitée à l'indice terminal du grade de référence et adaptée à chacun des emplois concernés.

Fait à Labège,

Le 30 janvier 2020,

Le Président,

Pierre IZARD

**ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE****ANNÉE 2020**

<b>EMPLOIS NON PERMANENTS CRÉÉS A TEMPS COMPLET</b>	<b>DURÉE</b>	<b>NIVEAU DE RÉMUNÉRATION (maximum : indice terminal du grade)</b>
6 adjoints administratifs	<i>12 mois maximum</i>	Echelle C1
1 adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<i>12 mois maximum</i>	Echelle C2
1 adjoint technique	<i>12 mois maximum</i>	Echelle C1
2 attachés	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
2 rédacteurs	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 ingénieur principal	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 ingénieur	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
2 techniciens	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 médecin hors classe	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 2 <sup>ème</sup> classe	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 médecin de 1 <sup>ère</sup> classe	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade
1 infirmier en soins généraux de classe normale	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade

<b>EMPLOIS NON PERMANENTS CRÉÉS A TEMPS NON COMPLET</b>	<b>DURÉE</b>	<b>NIVEAU DE RÉMUNÉRATION (maximum : indice terminal du grade)</b>
3 adjoints techniques – 18h30 hebdomadaires	<i>12 mois maximum</i>	Grille indiciaire du grade